# Bulletin d'adhésion annuelle au trapèze volant

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse complète : .....

Date de naissance : ...../...../.....

E-mail : .....

Téléphone fixe : .....

Portable : .....

Numéro de sécurité sociale : .....

Personne à prévenir en cas d'urgence : ..... Téléphone : .....

Rayer la mention inutile :

- Je souscris à l'assurance complémentaire IA Sport+ au tarif de 30€
- Je ne souscris pas à l'assurance complémentaire IA Sport+

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné(e) ..... en qualité de ..... autorise l'enfant ..... à pratiquer le trapèze volant.

Droit à l'image (cocher la case) :

☐ J'autorise l'association « Les Siamangs » à publier des photos ou vidéos me concernant, ou concernant mon enfant.

☐ Je n'autorise pas l'association « Les Siamangs » à publier des photos ou vidéos me concernant, ou concernant mon enfant.

Fait à ..... le ...../...../.....

Signature :

# Charte du voltigeur

---

Cette présente charte s'adresse aux adhérents réguliers pratiquant du trapèze volant toute l'année.
Adhérer à l'association « Les Siamangs » permet de profiter pleinement de l'activité durant toute l'année.
Le coût de l'adhésion s'élève à 180€ pour les mineurs et 220€ pour les adultes en ce qui concernent les cours à Margès.
Ce tarif s'élève à 220€ pour tout le monde si l'inscription concerne la structure de trapèze volant installée à Die.
Cette présente charte a pour but de définir les engagements et avantages de la personne adhérente.

---

**Note importante : L'entraînement au trapèze volant (et au trampoline) doit se faire sous la responsabilité d'une personne compétente.**

---

## Mes droits

Article 1. Je peux profiter de toutes les installations matérielles présentes au sein de l'association, dans la mesure où les conditions de sécurité sont réunies afin de pratiquer l'activité sans danger : réglage et tension du filet, état et installation des barres de trapèze, tapis de réception au trampoline, bonne utilisation des ceintures de sécurité, entraînement en groupe (et non seul(e), notamment en cas d'accident), cette liste n'étant pas exhaustive.

Article 2. Je peux m'entraîner durant les stages à conditions de ne pas gêner, ni retarder les stagiaires.

Article 3. Je peux préparer ou aider à préparer des démonstrations ou des spectacles.

Article 4. Je peux participer à la gestion de l'association, à sa communication, mais aussi à l'entretien du matériel et des locaux ou à toute activité utile à l'amélioration des conditions d'accueil des adhérents réguliers et des stagiaires.

## Mes devoirs

Article 5. Je m'engage à respecter la démarche pédagogique globale enseignée au sein de l'association et je peux, selon mes compétences techniques, didactiques et pédagogiques, contribuer à l'entretenir, l'enrichir ou la diversifier.

Article 6. Je m'engage à respecter l'état d'esprit de l'association et comprendre que le trapèze volant est avant tout une activité se pratiquant au sein d'un groupe, comportant des objectifs d'entraînement, s'effectuant dans un climat d'entraide et dans des conditions de sécurité.

Article 7. Je m'engage à établir une communication bienveillante avec toute personne participant aux activités de l'association.

Article 8. Je m'engage à aider l'association au cours des différentes manifestations, dans la mesures de mes possibilités et de mes disponibilités.

Article 9. Je m'engage à respecter cette présente charte et peux contribuer à l'enrichir ou l'améliorer.

---

☐ Je m'engage à respecter la présente charte

Signature (ou prénom) :